



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 8 AVRIL – 20 h 00

Présents 10

Absent excusé : Jean-Pierre Giovanini (pouvoir donné à Claude Hueber)

Compte administratif 2020 commune : voté à l'unanimité

Compte administratif 2020 lotissement : voté à l'unanimité

Budget communal 2021 : voté à l'unanimité

Budget lotissement 2021 : voté à l'unanimité

DIVERS

Jean-Michel Paitre intégrera la commission Sécurité. Unanimité

Pierre Marey intégrera la commission Communication Unanimité

Commission voirie et sécurité : lundi 12 avril – 17h

Travaux démarrés pour le poteau (Chiocca).

Une réflexion doit être engagée pour la suite.

Commission bâtiment spéciale Salle des fêtes – lundi 19 avril à 17h00.

Curage du trou du ruisseau

Devis de Vaugier

0 contre 1 abstention

Réfection rue Basse Unanimité

Reprise ponctuelle Rue du Ptit roux toute largeur 0 contre 2 abstentions

Demande de délivrance parcelle 37

Avait été proposée à la vente le 15 juin mais n'a pas trouvé d'acheteur, beaucoup de nettoyage et pente très forte.

2 affouagistes ont fait un essai d'exploitation pour estimer le volume de bois à couper. Une partie ne sera pas exploitée (20 % de pente).

Demande de délivrance à l'ONF pour la parcelle 37.

Unanimité

Proposition d'achat d'une enclave

Dans le canton de la Craie au nord du chalet de chasse, le long de la piste, il existe une parcelle enclavée dans la forêt communale. Tous les épicéas de cette parcelle sont secs et peuvent tomber sur le chemin.

La propriétaire de la parcelle enclavée accepte la vente à la commune.

Parcelle B 152 Combotte des Craies 3 206 m²

Proposition d'achat au propriétaire. Unanimité

Affouage

Sur les 29 lots, 25 sont réceptionnés.

Repeuplement

Entre 1977 et 1996, près de 60 ha de la forêt communale (taillis sous futaie de faible valeur) avaient été transformés en futaie résineuse de production avec l'aide d'un prêt du Fond Forestier National.

Les sécheresses successives des années 2018, 2019 et 2020 ont fragilisé ces peuplements. L'important stress hydrique a favorisé les attaques d'insectes parasites (scolytes). Plus de 40 ha d'épicéas ont été exploités prématurément (les peuplements de pins noirs, affaiblis, ont été conservés pour l'instant).

Dans le plan de relance de l'économie française, suite à la crise COVID, le Ministère de l'Agriculture a mis en place des aides au renouvellement forestier. Ces mesures doivent inciter les propriétaires forestiers à investir pour adapter leurs forêts au changement climatique en utilisant des essences plus résistantes et en créant des peuplements mélangés.

En fin d'année 2020, l'Etat a choisi des opérateurs (ONF, coopératives forestières, experts) capables de conseiller les propriétaires, de présenter les dossiers de subventions et de garantir dans de bonnes conditions techniques un respect des délais.

Les dossiers de demandes d'aides (jusqu'à 80% des coûts) doivent être déposés en 2021, les travaux réalisés avant le 30/09/2024.

Une première visite de terrain a réuni le 25 mars les gestionnaires de l'ONF et la commission bois d'ONANS. Lors de la visite des parcelles 1 à 7 du Bois de la Craie, nous avons recherché les zones où une replantation serait envisageable rapidement et celles où au contraire une intervention serait actuellement financièrement trop risquée pour la commune (terrains caillouteux, secs et exposés au sud). Il a été décidé de concentrer la demande d'aide sur environ 20 ha dans les parcelles 1, 2, 5, 7, 11p et 25.

Pour préciser les surfaces, les techniques et les essences à utiliser, un diagnostic a été demandé à l'ONF, en préalable au dossier de demande de subvention.

L'opportunité du plan de relance est une chance unique pour la commune, qui permettra aux générations futures d'en récolter les fruits.